

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2012

CP 12/03-18

L'an deux mil douze, le 26 mars à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé ayant donné procuration de vote : M. Marty.

**PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2012
1ère TRANCHE DE PROGRAMMATION F.S.E**

Lors de la Commission Permanente du 20 février dernier, nous avons approuvé le Programme Départemental d'Insertion 2012 résultant de l'appel à projet qui avait été lancé le 12 décembre 2011. Pour mémoire, 36 opérateurs y ont répondu en proposant 66 actions se répartissant sur les axes suivants :

- axe II : actions d'insertion sociale et de lutte contre les freins à l'emploi,
- axe III : actions d'insertion pré-professionnelle et de préparation à l'employabilité,
- axe IV : actions d'insertion professionnelle par la création d'activité.

Les autorisations d'engagement 2012 réservées pour financer les actions « périphériques » menées en faveur des ayants-droits des bénéficiaires du R.S.A (actions éducatives, accompagnement scolaire, insertion des jeunes...) et les actions sélectionnées, après appel à projet, par le Comité de sélection sont les suivantes :

- subventions aux communes et structures intercommunales : **133 930 €** sur la ligne budgétaire 657 348 S/F 564,
- subventions aux associations : **1 085 033 €** sur la ligne budgétaire 657 424 S/F 564.

Au terme de l'analyse des propositions des opérateurs et de l'avis du Comité de Sélection, la Commission Permanente a arrêté le montant du Programme Départemental d'Insertion de 2012 à **1 059 123 €** dégageant une enveloppe disponible de **159 840 €** qui permettra, le cas échéant :

- d'engager de nouvelles actions en cours d'année au vu de besoins nouveaux qui seraient recensés,
- ou de réajuster des nombres de mesures par opération au vu des orientations des prescripteurs.

Le présent rapport a pour objet de valider la sélection des opérations externes qui pourraient faire l'objet d'un financement au titre du Fonds Social Européens (F.S.E).

En effet, je vous rappelle que sur la période 2007-2009, nous avons géré la première tranche de l'enveloppe de subvention globale avec la mise en place d'opérations co-financées par le F.S.E et, afin d'assurer une continuité, nous avons sollicité et obtenu la poursuite de ce même dispositif sur la période 2010-2012 pour un montant de :

- **mesure 3.1.3** : cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations - accompagnement des politiques d'insertion des départements : **900 210,00 €** de F.S.E,

- **mesure 5.1.1** : assistance technique : **33 037,50 €** de F.S.E.

A ce stade des procédures et afin de répondre aux attentes des instances chargées de la gestion de ces fonds, il convient que nous arrêtions la programmation des opérations externes (1ère tranche) sur l'année 2012 au titre de la subvention globale européenne, **étant précisé que le Comité Régional de Programmation doit valider cette sélection.** Ceci nous permettra de signer les conventions de financement avec les opérateurs et un rapport vous sera présenté lors d'une prochaine Commission Permanente afin d'arrêter la programmation définitive de 2012 tant sur les opérations externes qu'internes.

Vous trouverez ci-après la liste des opérateurs concernés et les montants à programmer :

- A.D.A.R.A.H	: 13 818,00 €
- C.I.D.F.F	: 19 440,00 €
- M.A.J	: 16 000,00 €
- ESPACE ET VIE	: 22 000,00 €
- INSERVEST	: 17 500,00 €
- A.V.E.C	: 32 700,00 €
- A.I.G.V	: 50 000,00 €
- AIRAS CAP 2000	: 30 555,00 €

soit un montant global de **202 013,00 €**.

En conclusion, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 20 février 2012 approuvant le Programme Départemental d'Insertion 2012 résultant de l'appel à projet qui avait été lancé le 12 décembre 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve et arrête comme suit la programmation des opérations externes (1ère tranche), sur l'année 2012 au titre de la subvention globale européenne :
 - A.D.A.R.A.H : 13 818,00 €
 - C.I.D.F.F : 19 440,00 €
 - M.A.J : 16 000,00 €
 - ESPACE ET VIE : 22 000,00 €
 - INSERVEST : 17 500,00 €
 - A.V.E.C : 32 700,00 €
 - A.I.G.V : 50 000,00 €
 - AIRAS CAP 2000 : 30 555,00 €

- Précise que le Comité Régional de Programmation devra valider cette sélection qui sera définitivement arrêtée lors d'une prochaine Commission Permanente ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions correspondantes ainsi que toutes pièces découlant des présentes décisions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,